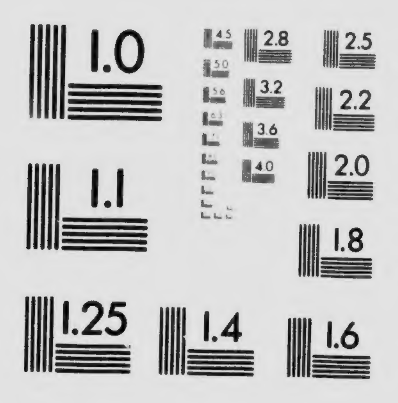
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. E.-J. FLYNN

PRONONCÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE LE 27 MAI 1904

La situation financière de la province se solde régulièrement par un déficit qu'il faut combler avec des terres à bois.

Monsieur l'Orateur.

Je désire, sur cette motion de l'honorable Trésorier que cette Chambre se forme en comité général pour considérer les subsides à être accordés à Sa Majesté, offrir quelques remarques à cette Chambre en réponse à l'exposé budgétaire de l'hon. Trésorier. L'on dit c... que la critique est facile, ... ns peu bienveillants pour ... tentés de croire que l'Oppo... critique pour le plaisir de critiquer ; ce serait là une grave erreur. Le rôle de l'Opposition est plus sérieux et plus élevé que celui-là ; il convient, et il est d'intérêt public même, que les actes du gouvernement soient surveillés et contrôlés et que la discussion se fasse librement sur toutes les mesures soumise à cette Chambre et sur l'administration des affaires par le gouvernement ;mais en tout cela nous devons être guidés par le sentiment du devoir et de l'intérêt public. J'aborde donc dans cet esprit cette question du budget, comptant, comme par le passé, sur la bienveillante attention de cette Chambre.

Faut-il faire un bien long discours ? Il est vrai que nous y avons été plus ou moins accoutumés dans le passé, il est vrai aussi que le champ est très vaste, et qu'il requiert un certain développement, mais il me semble que les questions principales à résoudre se résument en celle de savoir s'il est vrai que le gouvernement a rétabli l'équilibre dans nos finances s'il y a un surplus véritable, s'il a fait des économies, diminué les dépenses et rempli ses promesses aux électeurs de cette Province. L'hon. Trésorier me fournit sur ce sujet le thème de mon discours, lorsque, dès le début de son exposé, il fait les affirmations suivantes :

La prétention du gouvernement

—Les comptes publics ont été déposés sur la table à l'ouverture de la Chambre. Ils prouvent que les opérations financières de la Province, pendant l'année dernière, ont été très heureuses, et je suis certain que vous l'avez tous reconnu depuis.

" L'histoire nous dit maintenant que

le temps des déficits successifs qui se sont élevés à la somme énorme de $987,316.48 pendant l'exercice financier de 1896-97, a fait place, grâce à l'administration sage et prudente de nos finances par M. Marchand, à des surplus divers dont le plus important fut de $22,820.00 ; et les comptes publics de l'année dernière démontrent que l'on a continué le même système d'administration sage, prudente et habile de nos finances, sous la direction de M. Duffy, qui a laissé comme monument élevé à sa mémoire le beau surplus de $103,712.22.

" Il est évident, M. l'Orateur, que n'ayant rien eu à faire avec l'administration des affaires de la Province, je suis par cela même mieux placé pour rendre hommage à mes prédécesseurs et à leurs collègues, et je déclare, sans crainte d'être contredit par aucun citoyen désintéressé et au jugement droit, que l'administration de nos finances depuis 1897 a été à l'abri de toute critique et de tous reproches."

Résumons ce qu'il affirme : 1. Les opérations pendant l'année dernière ont été très heureuses ; 2. Le temps des déficits a fait place, grâce à l'administration sage et prudente de nos finances par M. Marchand, à des surplus divers dont le plus important fut de $22,820.05 ; 3. L'administration des finances par M. Duffy a laissé pour l'année expirée comme monument élevé à sa mémoire, le beau surplus de $103, 712.22 ; 4. L'administration de nos finances depuis 1897 a été à l'abri de toute critique et de tout reproche.

Je regrette de ne pouvoir partager cette manière de voir, et une étude attentive de cet exposé ne pourrait conduire " aucun citoyen désintéressé et au jugement droit," pour me servir des expressions de l'hon. Trésorier, à la conclusion à laquelle il arrive.

Deux poids et deux mesures

Avant de toucher, en suivant autant que possible l'ordre des matières, dans cet exposé budgétaire du trésorier, aux dépenses et recettes de l'exercice 1902-1903, à l'exercice en cours et aux prévisions pour l'année prochaine, il me faut rectifier une erreur commise par le trésorier dans le passage de son discours que j'ai cité. Il affirme que le déficit pour l'exercice financier de 1896-97 était de $987,316.48 puis il réclame pour l'année 1903 ce qu'il appelle " le beau surplus de $103,712.22." Je reviendrai sur ce dernier chiffre dans un instant, mais pour le moment l'erreur que je désire signaler consiste en ce que dans cette comparaison entre ces deux années, il ne se sert pas de la même base, incluant, comme il le fait, dans les dépenses pour 1896-97 certaines dépenses extraordinaires qui sont élaguées des paiements de l'année 1903 pour laquelle il réclame cet excédent de $103,-712.22. L'hon. M. Marchand, au reste dans son discours du 14 décembre 1897, avait fixé le déficit de l'année 1896-97, pour les recettes et dépenses ordinaires à $810,484.20. En ce faisant, il adoptait la même base que celle dont le trésorier actuel se sert pour réclamer le surplus sus-mentionné pour l'année 1903. J'ai déjà moi-même les années passées admis que le déficit pour l'année 1896-97 était de $802,292.02 pratiquement le même que celui reconnu par l'hon. M. Marchand, mais j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que les dépenses qui avaient déterminé ce déficit, étaient tout à fait spéciales, temporaires et ne devaient pas se renouveler. Du reste, nous n'avions pu contrôler complètement cette année fiscale puisque notre administration a cessé d'exister le 22 mai 1897. Voici ce que je disais sur ce sujet devant cette Chambre, le 21 avril 1903 :

" L'on sait que le gouvernement Marchand a fait porter à cet exercice tous les articles de dépenses ordinaires et extraordinaires qui se sont présentés à son esprit comme pouvant être payables par le gouvernement, et cela sous prétexte, prétendait-il, d'avoir un compte net, ou de pouvoir recommencer une nouvelle année fiscale, tous comptes du passé étant soldés. De plus, c'était l'année des élections générales et les dépenses de ces élections et de la révision des listes ont été portées au débit de cette année, faisant une somme de $87,604. Ajoutons aussi que le gouvernement Marchand a perçu dans l'année 1898-99 une assez forte somme v. g. $113,723.80 du gouvernement du Canada, somme qui avait été retenue par celui-ci et dont une partie,

savoir, $20,615.72, ainsi que M. Marchand l'a admis lui-même, devait être attribuée à cette année fiscale de 1896-97. Mais n'insistons pas sur l'explication des dépenses de cet exercice, car la question a déjà été épuisée plusieurs fois devant cette Chambre."

Quant au surplus de $22,820.05, que le Trésorier appelle le plus important du gouvernement Marchand, il est étrange que dans les états annexés aux exposés budgétaires, il n'y soit pas mentionné ; c'est un autre chiffre que l'on y trouve. Je présume que c'est ce surplus de $22,820.05 qui avait valu à l'ancien trésorier et premier ministre, dans une assemblée publique non loin de Québec, la présentation de ce bouquet de 23 roses en l'honneur de ces $23,000.00 de surplus. Hélas ! M. l'Orateur, la gloire humaine, il faut bien le dire, n'est pas de longue durée, et les surplus, même de -23,000.00, vivent ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. (Pour la photographie du célèbre bouquet, voir le " Soleil " du 7 septembre 1899).

Revenons à la question principale, exposée dans le budget du Trésorier, savoir, celle des recettes et des dépenses pour l'année 1902-03. Voici comment il pose la question :

"Recettes et dépenses 1902-03

" Maintenant, M. l'Orateur, permettez-nous d'ouvrir les comptes publics de la dernière année financière et d'en examiner le contenu. Ils nous démontrent entre autres choses que les recettes et les dépenses se sont élevées à :

Recettes ordinaires. . . .	$4,699,772.87
Dépenses ordinaires. . .	4,530,616.88
Surplus.	$ 169,155.99
Les dépenses extraordinaires ont été de. . .	$ 65,443.77
Le surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires a donc été de.	$ 103,712.22

" Les recettes et les dépenses totales à part les subsides de chemins de fer, celui du Pont de Québec, la construction du chemin de fer Q. M. O. & O. et les montants payés et reçus pour la conversion de la dette, se sont élevés à :

Recettes	$4,746,357.98
Dépenses.	4,702,629.88
Excédent des recettes.	$ 43,728.10"

Voici maintenant ce que j'ai à dire sur ce sujet : Dans les recettes ordinaires, il inclut la somme de $8,353.46, étant le montant perçu pour remboursement des subventions de chemins de fer. Ceci doit former un fonds spécial en vertu de la loi et ne peut pas rentrer dans les recettes ordinaires. Je l'ai déjà démontré l'année dernière. (Voir les statuts 54 Vict. Ch. 88 par 12, 13 et 14. amendé par l'acte 58 Vict. Ch. 6 par. 1 et par l'acte 1 Ed. VIII. Ch. 2 1901). En retranchant donc cette somme nous avons pour recettes ordinaires.

recettes ordinaires.	4,691,419.41
Dépenses ordinaires. . . .	$4,530,616.88
Surplus.	160,802.53

Un surplus de billots

Comment l'hon. Trésorier a-t-il pu arriver à ce surplus. Il se charge lui-même dans son discours de nous l'expliquer lorsqu'il nous dit que parmi les principaux services dont les recettes ont excédé les prévisions, celui des Terres, Mines et Pêcheries, a donné $257,186.46 de plus que la somme prévue par l'hon. M. Duffy ; et plus loin, à la page 9, il donne le montant de la vente de limites à bois dont le produit se trouve compris dans le revenu du département des Terres et ce montant est de $352,004.58.

Si nous soustrayons cette dernière somme du chiffre des recettes ordinaires, donné ci-dessus, savoir : $4,691,-919.41, nous voyons qu'au lieu d'un surplus de $160,802.53, nous avons un déficit de $191,202.05, soit:

Dépenses	$4,530,616.88
Recettes.	4,339,414.83
Déficit.	$191,202.05

mais le chiffre du produit de la vente est plus considérable. L'hon Ministre des Terres, Mines et Pêcheries, à la page 5 de son rapport nous dit

qu'elle a rapporté $361,904.09 ; je présume qu'il y comprend, et en cela il aurait raison, la rente foncière et la taxe du feu pour l'étendu du territoire vendue. Quoiqu'il en soit en prenant le chiffre que nous donne le ministre des Terres voici à quel résultat nous arrivons :

Recettes ordinaires. . .	$4,691,419.41
Moins produit de la vente des limites.	361,904.09
	$4,329,515.32
Dépenses ordinaires.	$4,530,616.88
Recettes.	4,329,515.32
Déficit.	201,101.56

Voilà, M. l'Orateur le déficit de l'année 1903 sans la vente des limites à bois. Parlant de cet exercice devant cette Chambre, le 21 avril 1903, d'après les chiffres que nous avions devant nous, j'estimais le déficit de l'année à $100,887.94. L'hon. Trésorier avait prévu, le 11 mars 1902, pour cette année 1903, un surplus de $59,-894.84. Il n'avait pas évidemment compté sur une somme aussi considérable que celle qui est entrée au trésor par la vente des limites. Nous avons même vu tout à l'heure que dans ses prévisions sur les recettes du département des Terres, il avait calculé sur une somme moindre de $257,-186.46 que celle perçue par le département.

Il est facile, comme la Chambre le voit, d'arriver à des surplus en procédant comme le gouvernement l'a fait.

Je n'examine pas la question des autres surplus, mentionnés par le Trésorier en ce qui regarde cet exercice. Je n'y attache pas d'importance, la grande question est de savoir, surtout dans les circonstances actuelles, où le gouvernement n'a guère de dépenses extraordinaires à faire, à la différence de ce qui existait sous les gouvernements antérieurs jusqu'à mai 1897, la grande question, dit-je, est de savoir quelles ont été les dépenses ordinaires et les recettes ordinaires du budget, s'il y a équilibre véritable ou déficit. Au reste, les autres prétendus surplus disparaîtraient et seraient remplacés par des déficits s'il n'y avait eu la vente en question.

Le Trésorier admet qu'il y a eu cette année un excédant des dépenses réelles sur les dépenses prévues de $190,595.72.

Nous constaterons aussi, en comparant les dépenses de l'année 1902 à celles de 1903 qu'il y a eu augmentation en 1903 :

Voici les chiffres :

Dép. ordinaires 1903...	$4,530,616.88
Dép. ordinaires 1902. . .	4,470,332.15
Augmentation. . . .	$ 60,284.73

Deux millions de taxes

Sous le titre de "Taxes abolies," le trésorier nous dit qu'ils ont été privés depuis qu'ils sont au pouvoir d'une source de revenu au montant de $281,490.69 en 1896 par abolition par nous, des taxes sur les transferts de propriété, les licences de manufactures et de commerce et celles sur certaines personnes, et il ajoute qu'il ne saurait être question d'abandonner aucune des sources actuelles de revenu. C'est un plaidoyer pour le maintien des taxes qui existent aujourd'hui. Arrêtons-nous un instant sur cette espèce de reproche que nous adresse le trésorier.

Et d'abord, pourquoi prend-il l'année 1896, quand dans toutes les autres comparaisons il se sert de l'année 1896-97 ? Je me l'explique par le fait qu'en cette dernière année, les taxes abolies en question, n'avaient rapporté que $88,758.46. En effet, la taxe sur les mutations fixées originairement à un centin et demi avait été réduites en la session de 1893-94 à un centin ; celles sur les licences de commerce et sur certaines personnes furent abolies en 1895, et ce qui restait de l'impôt sur les mutations de propriété disparut par le 60 Vict. (1897).

Le parti avait tenu sa parole en diminuant ainsi le fardeau de l'impôt ; et les finances lui permettaient alors de le faire. Mais de quel droit le parti libéral peut-il se plaindre de cette abolition ? Dans l'opposition, il avait toujours combattu ces impôts, et s'il était conséquent il abolirait toutes les taxes qu'il a combattues. D'ailleurs, n'a-t-il pas perçu depuis 1897 toutes les autres taxes et

même pour un montant beaucoup plus élevé que celui perçu par les conservateurs.

Prenons la taxe sur les corporations commerciales et les successions.

Le tableau suivant montre que durant cinq années, le gouvernement libéral a perçu de ce chef la somme de $2,127,981.75, tandis que l'administration conservatrice pour la même période, n'avait perçu que $1,471,063.86, faisant une moyenne par année pour les cinq années du régime libéral, de $354,663.62, et pour les cinq années du régime conservateur de $294,212.77, soit une augmentation sous le régime libéral de $60,450.85. Le même état nous montre que le chiffre total de perception de ces deux taxes par le gouvernement libéral s'élève à la somme de $2,508,140.79. Il est étrange que le trésorier parle ainsi en face du discours de son prédécesseur immédiat qui, le 26 mars dernier, comparant les perceptions en 1896-97 et en 1902 de la taxe des corporations commerciales disait qu'il y avait une augmentation en 1902 de $97,291.10 et que cette source de revenu jointe à celle des licences pour vente de boissons, donnait en chiffres ronds une augmentation de $200,000.00. Il y a eu donc ample compensation pour la perte de revenu provenant de l'abolition des taxes dont parle le trésorier : et il ne sied pas au gouvernement de s'en plaindre.

Voici le tableau en question :

Taxes

Ce qu'elles ont rapporté sous le régime conservateur

Corporations commerciales

1892-93.	$138,925 71
1893-94.	142,854 50
1894-95.	160,756 16
1895-96.	148,643 86
1896-97.	134,404 03
	$725,584 26

SUCCESSIONS

1892-93.	$ 40,313 59
1893-94.	149,823.46
1894-95.	162,535 50
1895-96.	163,365 33
1896-97.	229,441.72
	$745,479 60

Sous le régime libéral

Corporations commerciales

1898.	$194,312 36
1899.	192,626 66
1900.	186,598 39
1901.	214,157 63
1902.	231,695 13
	$1,019,390 17
1903.	226,338 29
	$1,245,728.46

SUCCESSIONS

1898.	$163,455 26
1899.	287,995 63
1900.	270,865 58
1901.	163,511 38
1902.	222,763 73
	$1,108,591 58
1903.	153,820 55
	$1,262,112 13

REGIME CONSERVATEUR

	Cinq années
Corporations commerciales.	$ 725,584.26
Successions.	745,479.60
	$1,471,063.86

REGIME LIBERAL

	Cinq années
Corporations commerciales.	[illegible]19,390.17
Successions.	[illegible]8,591.58
	$2,137,981.75
Moyenne libérale pour cinq années. . . .	$ 354,663.62
Moy[illegible] conser[illegible]....	294,212.77
Augmentation sous le régime libéral. . .	$ 60,450.85

Total des six années du régime libéral :

Corporations commerciales.	$1,245,728.43
Successions.	1,262,412.13
	$2,508,140.59

Instruction publique, Agriculture et Colonisation

L'hon. trésorier s'efforce ensuite de démontrer que son parti a plus dépensé depuis qu'il est au pouvoir pour l'instruction publique, l'agriculture et la Colonisation que ne l'ont fait les administrations conservatrices depuis 1892 à 1897. Cela paraît étrange sur les lèvres d'une personne qui représente un parti qui, lorsqu'il était dans l'opposition, ne cessait de trouver que les conservateurs dépensaient trop pour le service public. J'aurai l'occasion, d'ailleurs, dans le cours de mes remarques, de revenir sur ce sujet afin de contraster les déclarations du parti libéral lorsqu'il était dans l'opposition avec ses actes au pouvoir.

L'hon. trésorier adopte deux moyens nouveaux dans ses comparaisons. D'abord il ne se contente pas des chiffres que l'on trouve dans les comptes publics et dans les états annexés aux discours sur le budget sous les titres "Instruction publique, agriculture et colonisation," mais il glane ailleurs dans les comptes publics tout ce qu'il peut trouver se rattachant à ces sujets afin, sans doute, de grossir les chiffres ; et en second lieu il prend séparément les trois années de l'administration de M. Marchand et les trois années de l'administration actuelle, ou Parent, et il établit la moyenne des dépenses sous ces trois chapitres pour chacune de ces administrations, la contrastant avec celle des paiements faits par le gouvernement conservateur depuis le 1er juillet 1892 au 30 juin 1897 pour les mêmes services. Il va sans dire qu'il conclut que le gouvernement libéral a plus dépensé que l'administration antérieure et ses chiffres disent que c'est sous l'administration actuelle que l'on a le plus dépensé. Pourquoi, puisqu'il voulait faire des comparaisons, ne s'est-il pas contenté de prendre la moyenne des six années du régime libéral et des cinq années du gouvernement conservateur ? Il a voulu sans doute arriver à une moyenne plus élevée en subdivisant les années du régime libéral. Mais, M. l'Orateur, vidons une fois pour toutes cette question des dépenses pour l'instruction publique, l'Agriculture et la Colonisation.

Les promesses qu'on n'a pas tenues

L'instruction publique

Il ne nous donne pas crédit pour l'acte 60 Vict. Ch. 3 par lequel nous avons approprié un million et demi d'âcres de terre afin de créer un fonds dont l'intérêt annuel s'élèverait à $60,000, cette somme devant être employée pour l'éducation élémentaire. Par le même acte il fut décrété qu'en attendant que ce fonds produisît un revenu net annuel de $60,000, $50,000 pouvaient être prises, annuellement sur le fonds consolidé du revenu pour encourager l'éducation élémentaire. Or, en l'année 1896-97, ainsi que nous pouvons le voir en ouvrant les comptes publics de cette année, nous n'avons pu dépenser, sur cet octroi spécial que $27,000, laissant une balance de $23,000 non employée. Si je prends le chiffre représentant la somme dépensée par nous en cette même année pour l'instruction publique, savoir, $422,004.25, que j'y ajoute la somme de $23,000 j'arrive au chiffre de $445,000 pour cette année ; et si je prends le chiffre que nous donne le Trésorier pour l'année expirée le 30 juin 1903, savoir $472,599, je ne trouve qu'une différence de $27,594.75. Mais pour être juste à l'égard du gouvernement conservateur il faudrait tenir compte non pas seulement de $50,000 mais de $60,000 dont le fonds a été créé par l'acte 60 Vict. et dans ce cas la différence réelle ne serait que de $17,594.75. Je me demande alors sur quoi porte cette augmentation.

En examinant les différents articles qui composent ce chapitre de l'instruction publique dans les comptes publics de 1903 et dans ceux de 1897, je trouve que l'item principal n'a pas été augmenté, savoir, le crédit pour les écoles publiques, qui est resté au chiffre de $160,000. Il y a une légère augmentation, il est vrai, pour l'éducation supérieure dont le chiffre est porté de $78,410 à $87,410 ; les écoles normales ont coûté $48,000, au lieu de $43,000 ; le Conseil de l'Instruction Publique $2,500.00 au lieu de $2,000 ; le fonds

de pension des instituteurs $5,000 au lieu de $1,000 ; les écoles du soir $21,-942.43 au lieu de $11,144.25 ; le Conseil des Arts et Manufactures $15,000, au lieu de $13,000 ; les journaux de l'Instruction Publique $6,064, au lieu de $2,250 ; les écoles des municipalités pauvres, $13,000, au lieu de $10,000 ; mais il est à remarquer en ce qui concerne les municipalités pauvres, qu'en sus de ces $10,000 qui paraissent dans les comptes publics pour 1896-97, nous avons appliqué une somme additionnelle, de $7,000 je crois, à même l'octroi de $50,000, cette somme de $7,000 étant comprise dans le chiffre de $27,000 mentionné ci-dessus. D'un autre côté, certains autres articles ont été retranchés ou sont diminués. Ainsi, pour les livres de prix et fournitures scolaires en 1897, $6,000, en 1903 $2,000, l'école de Lennoxville, $2,000 en 1897, item qui ne se retrouve plus en 1903. Mais de tout cela que pouvons-nous conclure ? Que le gouvernement actuel dépense un faible montant de plus que nous ; mais lorsque nous considérons sur quoi porte cette augmentation, nous ne voyons pas en quoi le gouvernement a efficacement encouragé l'instruction publique plus que nous ; même il est à regretter que l'emploi qu'il a fait de la somme de $50,000, votée par l'acte 60 Vict. Ch. 3, ait été, pour une bonne partie du moins, on ne peut plus irrégulier, ce qui a empêché cette loi de produire tout l'effet désirable et que l'on avait en vue, lorsqu'elle a été adoptée. Pour ne citer que quelques exemples, entre autres : l'on a pris différents montants à même ce crédit pour l'école normale des filles à Montréal, pour l'école normale McGill, l'on a payé des sommes considérables au "Soleil" pour l'impression de "Mon premier livre." Ces dépenses auraient dû être autorisées par un vote spécial de la Législature à cet effet. Il en est de même d'une foule d'autres paiements que le gouvernement a fait à même ce crédit et qui, certainement, n'ont jamais été prévus par cette loi, par exemple des octrois spéciaux à différentes municipalités, etc.

Le gouvernement est loin d'avoir rempli ses promesses en ce qui regarde l'instruction publique. Tout le monde sait qu'à l'occasion des élections de 1897, le parti libéral, tant par son chef, M. Marchand, que par ses organes, a donné l'assurance au peuple de cette province que s'il arrivait au pouvoir les crédits pour l'éducation seraient considérablement augmentés. Franchement, je crois que le Trésorier eût mieux fait d'éviter ces comparaisons.

AGRICULTURE

Je passe maintenant à l'agriculture. Je ne m'attarderai pas à examiner tous les chiffres fournis par le Trésorier, mais puisqu'il veut absolument comparer l'année 1896-97 avec l'année 1902-03, je vais prendre ses propres chiffres. Il donne pour l'année 1903 $238,412.04 et pour 1897 $233,795.75, ce qui fait une augmentation de $2,616.29. Il serait bien étrange, qu'après six ou sept ans les besoins de l'agriculture n'auraient pas demandé l'augmentation aussi légère de $2,-616.29. Ici encore, je ne crois pas que le gouvernement puisse se vanter. Pratiquement, c'est le même budget pour l'agriculture que celui que nous avons laissé.

COLONISATION

Ici, le Trésorier ne nous donne pas les chiffres sur lesquels il s'appuie pour établir sa moyenne, mais j'ai poussé la curiosité jusqu'à prendre moi-même dans les comptes publics, année par année les différents montants qui ont été dépensés sous ce chapitre et le tableau suivant indique le montant dépensé sous chaque gouvernement et la moyenne de ces dépenses.

COLONISATION

1892-93	$81,100.00
1893-94.	79,077.65
1894-95.	86,000.00
1895-96.	116,100.00
1896-97	169,900.00
	$532,177.65
Moyenne pour cinq ans . .	$106,435.53
1897-98.	$106,000.00
1898-99.	79,000.00
1899-1900.	124,000.00
1900-01	119,000.00
1901-02.	107,540.00
Total pour 5 ans. .	$535,540.00

Moyenne pour cinq ans	$107,108.00
	$535,540.00
1902-03.	110,500.00
Total pour 6 ans. . .	$646,040.00
Moyenne pour 6 ans.	$107,673.33

La différence est si peu sensible qu'à vrai dire, c'est le même chiffre. Ainsi moyenne conservatrice, $106,435.53, moyenne libérale pour cinq ans $106,108.00 et pour 6 ans $107,673.33.

Maintenant, si l'on prend, toujours suivant le système adopté par l'hon. Trésorier, les années 1896-97 et 1902-03 voici ce que nous trouvons :

1896-97.	$169,900.00
1902-03.	$110,500.00
Augmentation sous le régime conservateur.	$ 59,400.00

Même l'année 1902 comparée à 1895-96 donne une augmentation sous le régime conservateur de $5,600. M'est avis que l'hon. Trésorier eût mieux fait d'éviter de faire des comparaisons sur la colonisation.

Les besoins augmentent mais les secours n'augmentent pas

Sur ce chapitre, je n'ai pas besoin de dire que les besoins d'aide pour la colonisation ont considérablement augmenté dans ces dernières années et qu'aujourd'hui ils sont bien plus pressants encore qu'en 1896-97. Mais pourquoi l'hon. Trésorier au lieu de chercher à démontrer que son parti avait dépensé plus pour ces trois services publics, ne s'est-il pas appliqué à prouver qu'il avait diminué les dépenses surtout pour ces articles du budget sur lesquels l'action du gouvernement peut mieux et plus facilement se faire sentir ? Pourquoi n'a-t-il pas touché par exemple à ces sujets qui recevaient autrefois l'attention de ses amis, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, pour critiquer sévèrement les dépenses de ce chef des gouvernements conservateurs. Je veux parler de la législation, du gouvernement civil et de l'administration de la justice. Je me permettrai d'inviter les honorables députés d'examiner cette question à ce triple point de vue afin de voir si réellement le gouvernement a raison de prétendre qu'il a administré plus économiquement que le parti conservateur ne l'a fait. Voici un tableau indiquant les sommes payées année par année sous les deux régimes pour ces trois services.

Législation

(Régime conservateur)

1892-93.	$199,769.84
1893-94.	207,676.77
1894-95.	198,543.50
1895-96.	195,549.27
1896-97.	288,623.41
	$1,090,162.79

(REGIME LIBERAL)

1897-98.	$210,910.19
1898-99.	190,027.22
1899-1900.	199,563.03
1900-01.	235,596.09
1901-02.	207,720.63
Total pour 5 années. .	$1.043.817.16
1902-03.	203,432.34
Total sous le régime libéral.	$1.246.249.50

Gouvernement civil

(Régime conservateur)

1892-93.	$251,908.20
1893-94.	256,725.24
1894-95.	251,256.54
1895-96.	253,401.69
1896-97.	277,247.91
	$1,290,539.58

(REGIME LIBERAL)

1897-98.	$282,585.08
1898-99.	269,650.70
1899-1900.	285,872.35
1900-1901.	278-307.42
1901-1902.	271,891.19
Total pour cinq années	$1,388,306.74
1902-1903.	$272,437.61
Total sous le régime libéral.	$1,660,744.35

Administration de la justice

(Régime conservateur)

1892-93.	$583,409.56
1893-94.	548,038.05
1894-95.	608,327.29
1895-96.	568,544.28
1896-97.	662,665.77
	$2,970,984.95

(REGIME LIBERAL)

1897-98.	$618,379.65
1898-99.	609,131.09
1899-1900.	626,242.37
1900-01.	629,911.12
1901-02.	678,315.23
Pour cinq années. . . .	$3,161,979.46
1902-1903.	665,858.45
Total sous le régime libéral.	$3,827,837.91

Ces chiffres, tant pour l'administration de la justice que pour le gouvernement civil et la législation, sous le gouvernement conservateur, sont pris dans l'état D annexé au discours du budget de l'hon. M. Marchand, prononcé le mardi 14 décembre 1897, page 37. Et pour l'administration libérale, ils sont pris dans l'état D annexé au discours du budget de l'hon. Trésorier actuel prononcé le 19 avril 1904, en ce qui regarde les années depuis 1899 à 1903 inclusivement, et pour les années antérieures, savoir, de 1897-98 et 1898-99, dans l'état D annexé au discours sur le budget de l'hon. M. Marchand, en date du 7 février 1899, p. 52. Nos adversaires politiques ne sauraient donc contester l'exactitude de nos chiffres puisque nous les prenons tels qu'ils nous les donnent.

Il est à remarquer que dans tous les états produits à venir jusqu'au discours sur le budget de l'hon. M. Duffy, du 26 mars 1903, l'item "administration de la justice" comprenait les écoles d'industrie et de réforme. Mais, depuis cette date, le trésorier a séparé ces deux articles, afin d'empêcher, je le présume, que l'on constate facilement et à première vue le chiffre élevé des dépenses pour l'administration de la justice.

J'ai donc dû ajouter les chiffres que je trouve dans ces états pour les écoles d'industrie et de réforme à ceux que j'y trouve pour l'administration de la justice et cela afin d'avoir la même base de comparaison pour les différentes années.

Je ne puis pas m'empêcher de voir une ruse dans ce changement apporté par l'hon. Trésorier dans la manière de présenter ces chiffres séparément au lieu de faire comme on l'a toujours fait auparavant, savoir, les inclure sous le titre "d'administration de la justice." L'on voit facilement l'intérêt que le gouvernement a à faire ce déplacement ou ce changement dans la classification de cet article du budget.

Les chiffres que j'ai indiqués ci-dessus, pour l'administration de la justice, sous le régime libéral, sont tellement éloquents contre le gouvernement qu'ils se passent de commentaires.

L'on a coutume de citer la dernière année de l'administration des conservateurs, savoir, de 1896-97, comme étant celle où l'on a le plus dépensé ; il est vrai que nous n'avons pas pû contrôler les dépenses pour la partie de cette année fiscale embrassant l'intervalle depuis le 22 mai, date de ma démission comme premier ministre, jusqu'au 30 de juin 1897 ; il est vrai aussi que c'était là l'année des élections générales et qu'il y a eu des dépenses incontrôlables résultant de ces élections et d'autres causes, et d'ailleurs , que les ministres n'ont pû, par suite de ces élections, donner à l'administration de leurs départements autant d'attention que durant les années précédentes.

Quoiqu'il en soit, si nous comparons, suivant en cela l'exemple que nous donnent les différents trésoriers depuis 1897, les dépenses pour l'administration de la justice, année par année nous voyons une énorme augmentation sous le régime libéral. L'année la moins favorable au parti conservateur est bien celle de 1896-97 et dans cette année les dépenses pour l'administration de la justice se sont élevées à $662,665.77, et pour la dernière année expirée du gouvernement actuel, savoir, 1902-1903 à $665,858.45 et pour l'année 1901-02 à $678,315.23. La conclusion est facile à tirer de ces chiffres :

1902-1903.	$665,858.45
1896-97.	662,665.77

$3,192.68 ; augmentation sous le régime libéral. Et si l'on prend l'année 1901-02 les chiffres seront :

1901-02.	$678,315.23
1896-97.	662,665.77
	$ 15,649.46

augmentation sous le gouvernement libéral.

Si nous prenons la moyenne de ces dépenses, nous trouvons pour les cinq années du régime conservateur, le chiffre de $594,196.99 et pour les cinq années de l'administration libérale de 1897-98 à 1901-1902, une somme de $632,395.89, faisant une augmentation de $38,198.90 sous ce dernier régime.

J'ai laissé de côté dans ce calcul de la moyenne l'année 1902-1903 afin de pouvoir avoir une période égale de cinq années pour chaque parti ; mais il faut reconnaître d'un côté, comme je l'ai dit ci-dessus, que l'année 1896-97 présente des circonstances exceptionnelles et n'a pas été entièrement sous le contrôle du gouvernement conservateur ; d'un autre côté, si l'on tient compte de l'année 1902-03 cela ne pourrait pas améliorer la position du gouvernement actuel : loin de là, elle serait même plus défavorable puisque la moyenne serait de $637,972.95.

Gouvernement civil

L'on voit par le tableau ci-dessus, qu'il a été dépensé dans l'année 1896-97 $277,247.91 et en 1902-03 $272,437.61 ce qui fait une différence de $4,810.30; mais il est bon d'examiner de plus près la question, et, en ce faisant, il faut reconnaître que le gouvernement ne saurait bénéficier de cette comparaison.

Voici ce qui en est : le gouvernement comprend les traitements et les dépenses contingentes. Or, il n'y a guère d'importance ou du moins qu'une importance beaucoup moindre à comparer les dépenses contingentes qui sont toujours plus ou moins variables, dépendant de diverses circonstances. Il en est autrement des traitements qui sont l'article principal du gouvernement civil. Cela étant, en 1902-03 (p. 5 des comptes publics) le gouvernement a dépensé $215,687.81, tandis qu'en 1896-97, nous n'avons dépensé que $211,848.25 (Voir p. 5 des comptes publics 1897) ; ce qui fait une augmentation sous le gouvernement actuel de $3,839.56.

Si nous examinons la question au point de vue de la moyenne en procédant de la même manière que pour l'administration de la justice, nous avons les chiffres suivants, pour la période de cinq années de 1892 à 1896-97 : $1,290,539.58 soit une moyenne de $258,127.91.

Et pour le même nombre d'années du régime libéral de 1897-98 à 1901-02 le chiffre de $1,388,306.74, soit une moyenne de $277,661.34, soit :

Moyenne, rég. libéral..	$277,661.34
Régime conservateur. . .	258,127.91
Aug. sous les libéraux..	$ 19,533.43

Il est à remarquer que je n'ai pas inclus dans cette comparaison l'année 1902-03 afin d'avoir une période égale, mais si l'on tient compte de 1903, la moyenne serait de $276,790.72 ce qui donnerait une augmentation, sous le régime libéral de $18,662.81.

Il me sera permis ici, M. l'Orateur, d'ajouter quelques mots de plus sur ce sujet pour attirer l'attention de cette Chambre sur l'attitude de nos adversaires politiques en 1896 sur ce même sujet et un autre qu'ils y mêlaient. Voici ce qui en est :

Le 23 décembre 1896, une motion fut faite devant cette Chambre par M. Caron, alors député de Maskinongé, secondée par l'hon. député d'Iberville, M. Gosselin, censurant le gouvernement conservateur pour avoir dépensé en 1895-96 $204,901 pour traitements du gouvernement civil et $41,012 pour pensions de retraite faisant un total de $245,913, tandis que le gouvernement Mercier, disait cette motion, en 1890-91 n'avait dépensé pour ces services respectivement que $202,484 et $28,669, total $231,149 faisant une augmentation de $14,764 sous le régime conservateur.

Or, par les comptes publics de la dernière année fiscale du gouvernement actuel, voici le chiffre que nous

trouvons pour ces deux articles du budget :

Gouvernement civil. . .	$215,687.61
Pensions.	43,997.93
Total.	$259,685.54

En comparant ce chiffre avec celui qu'on nous reprochait en 1896, voici ce que nous trouvons :

Gouvernement actuel. .	$259,685.54
Adm. de 1895-96. . . .	245,913.00
Augmentation.	$ 13,772.54

Chose étonnante, M. l'Orateur, c'est à peu près le même chiffre que l'on critiquait ainsi en 1896.

Si l'on voulait comparer ces dépenses de l'année 1903 avec le chiffre que l'on approuvait en 1896, comme étant celui du gouvernement Mercier, voici quelle serait l'augmentation :

190 3.	$259,685.54
Chiffre mentionné dans la motion pour le gouvernement Mercier. . .	231,149.00
Augmentation.	$ 28,536.54

J'avais donc raison de toucher spécialement à cette question des dépenses du gouvernement civil.

Législation

Voici un article du budget qui sert souvent de comparaison dans la bouche de nos adversaires politiques. Or, ici, les chiffres sont bien concluants en notre faveur et condamnent l'administration libérale. D'abord en prenant l'année 1896-97, toujours avec les réserves que j'ai faites ci-dessus, nous avons le chiffre de $288,623.41, et pour l'année 1902-03 $202,432.34, ce qui fait une augmentation apparente dans l'année 1896-97 de $86,191.07 ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a en cette année de 1896-97 deux items compris en cette dépense qui étaient d'une nature spéciale ou extraordinaire, savoir : élections générales $75,379.60, indemnité aux réviseurs et autres dépenses $12.225,08, ce qui fait une somme de $87,604.68, tandis que dans l'année 1902-03, il n'y a que $2,500.00 pour dépenses d'élections et $1,739.50 pour " indemnité aux réviseurs et autres dépenses " soit $4,239-50. En déduisant cette dernière somme de celle de $87,604.68, il reste une différence de $83,365.18 qu'il n'est que juste de retrancher du montant total des dépenses sous le titre de législation pour l'année 1896-97, soit :

	$288,623.41
moins. ..	83,365.18
laissant . . .	$205,258.23 comme chiffre normal.

Il en résulte que la seule différence entre ces deux années est de $2,825.89. Le gouvernement peut-il s'en vanter ? Je ne le crois pas ; d'autant plus que l'année qui devrait servir de base à cette comparaison devrait être plutôt 1895-96 durant laquelle les conservateurs n'ont dépensé que $195,549.27 pour le service.

Si l'on prend la preuve des dépenses comme je l'ai fait pour l'administration de la justice et pour le gouvernement civil, nous arrivons aux chiffres suivants pour 5 années respectivement :

Rég. conserv. moyenne.	$218,032.55
Rég. libéral moyenne. .	208.763.45
Différence apparente contre les conservateurs	$ 9,269.10

Mais il est à remarquer que dans ce calcul, j'ai compris la somme de $83,365.18 qu'il faut retrancher de l'année 1896-97 si l'on veut être juste à l'égard des conservateurs ; il s'agit des dépenses d'élections et des réviseurs que nous avons vues ci-dessus. Avec cette réduction l'on arrive aux chiffres suivants :

Moyenne conseravtrice..	$201,359.52
Moyenne libérale. . .	208,763.45
Soit une augmentation sous le régime libéral	$ 7,403.93

En prenant la moyenne pour les 6 années du régime libéral, savoir : $207,708.25, nous trouvons une augmentation de $6,348.73, sur la moyenne conservatrice.

Comparaison

entre les dépenses ordinaires du régime conservateur et du régime libéral respectivement.

En étendant le cadre de ces comparaisons de manière à embrasser toutes les dépenses ordinaires durant les cinq années du régime conservateur de 1892-93 à 1896-97 et les cinq années de l'administration libérale de 1897-98 à 1901-02, nous arrivons aux chiffres suivants :

PARTI CONSERVATEUR

1892-93.	$3,952,258.75
1893-94.	3,876,990.83
1894-95.	4,043,228.43
1895-96.	4,041,221.66
1896-97.	4,677,095.20
	$20,590,794.87

PARTI LIBERAL

1897-98.	$4,364,686.68
1898-99.	4,188,641.10
1899-1900.	4,428,385.72
1900-01.	4,492,092.44
1901-02.	4,470,332.15
	$21,944,138.09

Régime libéral. . .	$21,944,138.09
Régime conservateur.	$20,590,794.87
Augementation sous le régime libéral. . . .	1,353,343.22
Moyenne libérale. . .	$4,388,827.61
Moyenne conseravtrice.	4,118,158.97
Différence en faveur du parti conservateur. . .	$270,668.64

Mais il faut ajouter la dernière année fiscale de 1903 dont les dépenses ordinaires s'élèvent à $4,530,616.88 à la somme totale pour les cinq années du régime libéral, ce qui donne le chiffre suivant : $26,474,754.97 pour six années, dont la moyenne sera $4,412,459.16.

Or, nous venons de voir que la moyenne des dépenses ordinaires du régime conservateur était de $4,118,158.97. Il s'en suit qu'il y a une augmentation sous l'administration libérale de $294,300.19.

Cette question de la moyenne est devenue familière à cette Chambre, mais il faut le reconnaître, les conservateurs n'en sont pas les inventeurs ; c'est ainsi que cette manière de rapprocher les ciffres des dépenses a été introduite spécialement par l'opposition sous l'administration conservatrice de 1892-93 à 1897. Nos adversaires en ont usé largement. (Voir entr'autres les journaux de l'Assemblée Législative 1894-95, page 221, et aussi ceux de 1896, page 212 et 213). Elle était bien injuste pour nous à cette date, parce qu'elle établissait la moyenne libérale par un calcul de 4 ans, en partant d'un minimum de dépenses, tandis que pour établir la nôtre on le faisait par un calcul de 4 ans, en partant d'un maximum de dépenses. En effet, le gouvernement Mercier avait pris les dépenses ordinaires au chiffre d'à peu près $3,032,607.00 et il l'avait élevé progressivement à au-delà de quatre millions, de sorte que l'influence du budget modéré du cabinet Ross dont le gouvernement Mercier ne s'est éloigné que graduellement et qui se faisait encore sentir durant les deux premières années de cette administration, a eu pour effet de baisser cette moyenne tandis que l'influence du budget extravagant du gouvernement Mercier qui n'a pas pu être réformé tout d'un coup, a eu pour effet d'élever le chiffre de la moyenne conservatrice. La comparaison n'avait donc pas une base égale et équitable.

Quoiqu'il en soit de cette époque, cette manière d'étudier le budget continue à être adoptée maintenant par nos adversaires et il faut reconnaître que nous les suivons sur ce terrain et les combattons avec leurs propres armes. Il n'y a pas, du reste, d'inconvénients dans le cas actuel à procéder de cette manière, en tenant compte exactement de l'état des dépenses, comme je l'ai fait ci-dessus.

Exercice 1903-04

Dans son discours sur le budget prononcé en Chambre le 26 mars 1903, l'hon. M. Duffy faisait l'estimation suivante des recettes et dépenses pour l'année 1903-04 :

Recettes ordinaires totales.	$4,478,765.34
Dépenses ordinaires totales.	4,426,133.91
Surplus.	$ 52,631.43

mais il comprenait dans ces recettes une somme de $15,000 pour la taxe spéciale des chemins de fer. En re-

tranchant cette somme, pour les raisons que j'ai déjà données, ses prévisions eussent été comme suit :

Recettes.	$4,463,765.34
Dépenses.	4,426,133.91
Surplus. . . .	$ 37,631.43

A cette occasion, je disais " comment peut-il (l'honorable Trésorier) croire qu'il ne dépassera pas ce chiffre de dépenses quand nous voyons que pour l'année courante les estimés et mandats spéciaux s'élèvent à $4,480,763.94 et qu'il a dépensé en 1902, $4,470,332.15 et pour 1901 $4,492,092.44" ?

L'honorable Trésorier n'a alors donné et ne pouvait donner acune raison satisfaisante pour cette réduction de son budget.

Nous voici maintenant presqu'à la fin de cette année fiscale et nous avons devant nous en sus du vote de $4,426,133.91, sus-mentionné des mandats spéciaux, émis depuis le 1er juillet dernier, pour une somme de $75,424.06, puis les estimés supplémentaires pour cette même année courante, au montant de $137,844.91.

Récapitulons :

Vote de la dernière session.	$4,426,133.91
Mandats spéciaux. . .	75,424.06
Estimés supplémentaires	137,844.91
Dépenses totales. . . .	$4,639,402.88

Si nous soustrayons le montant des recettes ordinaires, prévu par l'ex-trésorier en déduisant la taxe spéciale pour les chemins de fer, c'est-à-dire si nous prenons le chiffre des recettes à $4,463,765.34, nous avons le résultat suivant :

Dépenses totales. . . .	$4,639,402.88
Recettes.	4,463,765.34
Déficit.	$ 175,637.54

En ce qui regarde l'administration de la justice, l'ex-trésorier avait réduit le crédit de $66,174.86. Je disais à cette occasion : " Il n'y a rien qui justifie cette réduction si l'on en juge par le passé," et je démontrais que les dépenses de ce chef depuis 1897-98 avaient toujours suivi une progression ascendante. Les faits sont venus me donner amplement raison puisque depuis ce temps, le gouvernement a eu recours à un mandat spécial le 15 janvier dernier, pour la somme de $1,424.06 et que dans les estimés supplémentaires que nous avons devant nous, il demande une somme additionnelle pour ce service de l'administration de la justice, de $88,522.91 formant une somme additionnelle de $89,946.97 ; si l'on y ajoute le montant voté à la dernière session, savoir : $536,362.30, cela donne un total de $626,309.27. A tous les points de vue, il eût été mieux pour le trésorier de faire voter toute cette somme par la Chambre et non pas d'avoir recours à pareil expédient qui ne peut s'expliquer que par l'intention de présenter un budget en équilibre.

Prévision incertaine

C'est en face de cet état de choses que l'hon. Trésorier actuel vient nous dire " qu'il a toutes raisons de croire" que l'état financier pour l'année complète sera " des plus satisfaisants." Il ne faut pas être bien exigeant pour être satisfait d'une telle perspective ; mais dit le trésorier, l'état des recettes et des dépenses pour l'année courante à venir jusqu'au 31 mars dernier, accuse une amélioration sur la période correspondante de l'an dernier. Je ne comprends pas comment l'hon. Trésorier peut parler ainsi ; l'état en question démontre qu'il y avait à cette date un déficit de $443,236.06 ; l'état correspondant fourni l'année dernière allait jusqu'au 28 février 1903, différence d'un mois entre les deux et le déficit qui y apparaissait était de $248,792.14.

Déficit certain

La conclusion qu'il faut tirer de tout ce qui précède c'est que nous sommes en face d'un déficit pour l'année courante d'au moins $175,637.54. Comment le gouvernement entend-il y remédier ? S'il suit le système adopté depuis 1897, il vendra encore des limites à bois, c'est-à-dire qu'il grossira ainsi les recettes prévues du département des terres dont le chiffre fixé dans le budget l'année dernière était de $1,226,500.00.

Il est bien regrettable que le gouvernement de cette province persiste

à procéder aussi irrégulièrement qu'il le fait. A quoi sert-il de venir d'année en année nous demander de voter un certain montant en nous disant qu'il aura pour le payer tel revenu prévu si le gouvernement est continuellement obligé d'un côté d'avoir recours à des mandats spéciaux et à des estimés supplémentaires, et de l'autre à l'expédient dont il abuse ; la vente des limites à bois.

Des mandats spéciaux

Nous venons de voir que durant cet exercice 1903-04 le gouvernement a émis des mandats spéciaux pour certaines dépenses du service civil au montant de $75,424.06 et par l'état qu'il a mis devant cette Chambre, le 24 mars dernier, l'on voit que depuis le 12 mai 1903, il a été émis des mandats spéciaux pour $115,424.06. Cette pratique a été suivie depuis 1897-98.

Voici ce que nous trouvons à chaque session depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir :

1. La présente session 1904 : (état soumis à la Chambre le 24 mars. .	$115,424.06
2. Session 1903 : Etat présenté le 2 mars 1903.	73,825.28
3. Session 1902 : Etat présenté le 17 février 1902. . . .	38,797.78
4. Session 1901 : Etat présenté le 18 février 1901).	263,680.91
5. Session de 1900 : (Etat présenté le 22 janvier 1900.	90,722.86
6. Session 1899 : (Etat présenté le 13 janvier 1899).	93,137.57
7. Session 1897-98 : (Etat présenté le 29 Novembre 1897.	378,919.21
Montant des mandats spéciaux émis sous le régime libéral. . . .	$1,054,507.67

Est-il croyable M. l'Orateur, qu'un parti qui a toujours condamné si énergiquement, quand il était dans l'opposition, la pratique des mandats spéciaux ait oublié à ce point au pouvoir, ses professions de foi et ses engagements antérieurs. Il faut bien l'admettre, puisque cela est de toute évidence. Ce ne sera pas une excuse dans les circonstances, de dire que les conservateurs ont eu recours à ce moyen puisque l'on avait promis de faire mieux. Du reste, le gouvernement dans plusieurs cas, que je ne voudrais pas entreprendre d'examiner au long en ce moment, car cela m'entraînerait trop loin, a émis des mandats spéciaux dans des cas autres que ceux prévus par le statut et c'est en vain qu'il met à la tête de chaque inscription dans ses états " montant requis d'urgence " car il suffit de considérer les fins auxquelles cet argent devait être employé pour voir que le gouvernement eût dû le faire voter par la Chambre et même qu'il eut dû parfaitement prévoir que le crédit qu'il demandait à la Chambre était insuffisant. Nos adversaires ont évidemment oublié leurs théories passées et en particulier les paroles suivantes de leur ancien chef : " S'il existe un principe incontestable, disait M. Mercier en 1883, c'est bien celui du droit exclusif de l'Assemblée Législative de contrôler les dépenses publiques. Ce principe étant la base du régime parlementaire, on ne saurait le méconnaître sans mettre en danger tout l'édifice constitutionnel, et il condamnait la pratique des mandats spéciaux sans urgence et dans les cas non prévus par statut.

En voyant ce qui se passe aujourd'hui nous sommes en droit de nous écrier : " Tempora mutantur et mutamur cum illis."

Oui, M. l'Orateur, nos adversaires étaient alors dans l'opposition ; aujourd'hui ils sont au pouvoir ; ils ne pratiquent plus ce qu'ils ont prêché.

EXERCICE 1904-05

L'hon. Trésorier nous donne ses prévisions pour les recettes et pour les dépenses ordinaires comme suit :

Total des recettes ordinaires.	$4,747,394.72
Total des dépenses ordinaires moins subventions aux chemins de fer.	4,733,852.77
Laissant un surplus d'après lui de.	$ 13,541.95

Il inclut dans ses recettes $15,000 pour taxes sur les subventions de chemins de fer. En retranchant cette somme, nous avons le chiffre suivant, pour recettes ordinaires: $4,732,394.72 ; le total des dépenses ordinaires, moins subventions de chemins de fer prévues par le trésorier étant de $4,733,852.77, il s'ensuit qu'il resterait un déficit de $1,458.05.

Il faut toutefois reconnaître que dans ces dépenses, le trésorier inclut pour travaux publics extraordinaires $52,023.18. Il se trouverait donc en face d'un surplus au lieu d'un déficit; mais il est facile de voir que l'histoire se répètera pour cet exercice comme pour l'exercice en cours et ceux qui le précède .. Constatons que les dépenses ne doivent pas diminuer puisque d'après le trésorier lui-même, elles se sont élevées, je parle des dépenses ordinaires, pour la dernière année fiscale 1902-03, à $4,530,616.88, et le chiffre que donne le trésorier pour l'année 1904-05 est en déduisant les travaux publics extraordinaires au montant de $52,023.18, est de $4,681,829.59 Si l'on déduit le chiffre des dépenses de 1902-03 de cette dernière somme, on arrive à l'augmentation suivante : $151,212.71. Il est facile de voir que le montant des dépenses ne cesse d'augmenter dans des proportions considérables. D'un autre côté le même trésorier, qui nous dit que les recettes totales ordinaires de l'année 1902-03, en y incluant la taxe des chemins de fer, est de $4,669,772.87, nous donne pour les recettes ordinaires de l'année 1904-05, en y incluant comme nous l'avons vu $15,000 pour la taxe des chemins de fer, le chiffre de $4,747,394.72, soit une augmentation de $47,621.85. Cependant dans ses recettes de l'année 1902-03, se trouvait la somme de $361,904.09, pour la vente des limites à bois. Il est évident que le gouvernement compte encore sur une vente de limites à bois pour cet exercice. Le Trésorier n'a pas cru devoir donner aucune explication pour justifier ses prévisions des recettes et des dépenses pour 1904-05.

La situation s'aggrave

Je remarque que tandis que dans l'année 1902-03, le gouvernement a perçu pour licence $692,602.07, le Trésorier estime à $700,000.00 ce revenu pour 1904-05 ; et tandis que il n'a perçu pour taxes sur les corporations commerciales que $226,338.23, il estime le montant des mêmes taxes pour l'année 1904-05 à $260,000.00 et enfin tandis que le gouvernement n'a perçu pour droits sur les successions, en 1902-03, que la somme de $153,820.55, le Trésorier met le chiffre $280,000.00 pour l'exercice en question. Sur ces trois chapitres de recettes, il grossit le revenu au montant de $167,239.15. Evidemment le Trésorier compte sur beaucoup de décès en 1904-05 et sur une perception extraordinaire, ou une augmentation de la taxe sur les corporations commerciales.

Quoiqu'il en soit de tout cela, il n'y a rien de satisfaisant ni de rassurant dans cette manière de présenter le budget, et instruits par ce que nous voyons jusqu'à présent de l'administration financière du parti au pouvoir et avec les données que nous avons devant nous, nous n'avons pas besoin d'être prophètes pour dire que notre situation financière ne pourra être que considérablement aggravée dans cet exercice.

CE QU'ON AVAIT PROMIS

Nous constatons donc une augmentation graduelle et sensible dans les dépenses depuis le changement de gouvernement en 1897. L'on pourrait ici se poser la question : Nos adversaires ont-ils rempli leurs engagements à l'égard du peuple de cette Province? Je n'hésite pas à dire qu'ils en sont loin. Ils n'ont cessé, devant cette Chambre, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, de critiquer notre administration financière et de trouver que nous dépensions trop. C'est ainsi, M. l'Orateur, que le 21 décembre 1896 (voir Journaux de l'Assemblée Législative de 1896, pages 212 et 213), une motion de non-confiance fut présentée devant cette Chambre par M. Déchêne, depuis feu l'hon. M. Déchêne, appuyée par M. Turgeon, maintenant l'hon. ministre de l'Agriculture, dont j'extrais les parties suivantes, tout en faisant remarquer que les chiffres donnés pour le régime Mercier, ne comprenaient pas toutes les dépenses ordinaires et annuelles de ce gouvernement. Voici ce que dit cette motion sur ce sujet:

La motion Déchène-Turgeon

" Que les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides mais elle regrette de constater par les documents publics que les dépenses ordinaires depuis 1892 ont été comme suit :

1893.	$3,952,258.75
1894.	3,876,990.83
1895.	4,043,228.43
1896.	4,041,221.66
Total des dépenses ordinaires.	$15,913,699.67
Moyenne par année. ..	$3,978,424.91

" Que les mêmes dépenses ordinaires ont été, sous l'administration Mercier, comme suit:

1888.	$3,365,032.36
1889.	3,543,618.64
1890.	3,881,672.95
1891.	4,095,520.45
Total des dépenses ordinaires.	$14,885,844.40
Moyenne par année	3,721,461.10

Total des dépenses sous le régime actuel. . .	$15,913,699.67
Total des dépenses sous le régime Mercier. ..	$14,885,844.40
Différence en plus sous le régime actuel. .	$1,027,855.27"

Ceci se passait, comme nous venons de le voir, le 21 décembre 1896, peu de temps avant les élections. Nos adversaires prenaient alors, implicitemen du moins, l'engagement de dépenser, s'ils arrivaient au pouvoir, une somme moindre que $3,978,424.91, moyenne par année des dépenses conservatrice d'après eux. Que dis-je, ils prenaient même, du moins implicitement, l'engagement de ne pas dépenser plus que la prétendue moyenne de $3,721,461.10 qu'ils attribuaient au gouvernement Mercier.

Si nous rapprochons ces chiffres de la moyenne de leurs dépenses pour les six dernières années fiscales expirées, nous arrivons aux chiffres suivants :

Moyenne pour ces six années.	4,412,459.16
Moyenne reprochée au régime conservateur. .	3,978,424.91
Augmentation.	$ 434,034.25

Si nous prenons leur prétendue moyenne du régime Mercier, les chiffres se liront comme suit :

Moyenne pour leurs six années.	$4,412,459.16
Moyenne prétendue du gouvernement Mercier .	3,721,461.10
Augmentation.	$ 690,998.06

La conclusion de cette motion était à l'effet que ces dépenses faites par les conservateurs l'avaient été en "violation formelle des promesses ministérielles lors des élections générales dernières." Les libéraux de cette époque votèrent pour cette motion. De ce nombre se trouvent encore dans cette Chambre l'hon. Premier Ministre, l'hon. ministre de l'Agriculture, l'hon. député de Charlevoix (M. Morin) et l'hon. député d'Iberville (M. Gosselin), nombre suffisant, M. l'Orateur pour porter devant cette Chambre, au nom du parti libéral, la responsabilité de cet engagement et de sa non exécution.

La motion Gladu-Marchand

Antérieurement, à la date de cette motion, à différentes reprises, nos adversaires ont pris le même engagement. Nous n'avons qu'à référer aux journaux de cette Chambre et particulièrement à ceux de 1894-95, page 221, pour voir la preuve de cette assertion. Il s'agit là d'une motion de M. Gladu, secondé par l'hon. M. Marchand. L'on reprochait alors au parti conservateur une moyenne annuelle de dépenses de $3,882,215.16, et l'on prétendait que le gouvernement Mercier n'avait dépensé qu'une moyenne annuelle de $3,724,646.10. Il est bon de remarquer que dans cette motion, l'on disait entre autres choses, ceci : "Que les salaires et traitements des employés du service civil sont un des chefs de dépenses qu'un gouvernement désirant pratiquer sérieusement l'économie, peut le plus facilement contrôler et diminuer." Nous avons déjà vu comment le parti libéral a appliqué ce principe depuis qu'il est au pouvoir. Il est aussi remarquable

de voir comme cette motion vient à l'appui de notre position aujourd'hui. Nous pouvons ainsi nous servir, avec beaucoup plus de raisons à l'égard de nos adversaires, du langage contenu dans cette motion. Nous pourrions même, avec une pleine et entière justification au point de vue des faits, présenter une motion conçue dans les mêmes termes. Mais notons, entre autres considérants de cette motion, la proposition :

" Que par ces motions, ces votes et ces déclarations, le parti conservateur actuellement au pouvoir a pris envers le peuple de cette Province l'engagement de diminuer les dépenses et de ne pas augmenter la dette publique.

Il suffit de remplacer le mot " conservateurs " par le mot " libéral."

Ceci se passait le 2 janvier 1895. Le 11 décembre 1895 feu l'hon. M. Marchand, alors chef de l'opposition, faisait devant cette Chambre un exposé long et très élaboré, à son point de vue, de la situation financière. Il jetait un cri d'alarme. Il trouvait la situation tellement grave qu'il se croyait obligé de demander la formation d'un comité spécial, offrant son concours généreux au gouvernement, afin de trouver une solution au problème financier qui se présentait à son esprit. Voici ce qu'il disait au début de ses remarques :

La déclaration Marchand

" L'opinion publique, alarmée de cet état de choses, signifia à ses délégués, par le vote imposant du 8 mars 1892, de couper court à toute dépense superflue et de rétablir par la plus sévère économie l'équilibre du budget.

" Je me suis, avec mes amis de la gauche, incliné devant le mandat populaire, et, dès le première occasion qui s'est offerte, nous nous sommes montrés prêts, comme l'indiquent les paroles que je viens de citer à coopérer avec le gouvernement dans la tâche difficile qui lui était imposée.

" Nous avons différé, il est vrai, sur les moyens à prendre pour arriver aux résultats désirés ; mais je concède cordialement à mes adversaires comme je réclame pour nous, le mérite et le bénéfice des bonnes intentions. Malheureusement, l'épreuve n'a pas eu un succès aussi complet que tous ont dû le désirer. Certaines économies ont été opérées et des taxes nouvelles ont été imposées ; mais les réductions d'une part, et le surcroit du revenu de l'autre, n'ont pas suffit et nos budgets annuels accusent encore et toujours, un déficit qui s'ajoute au passif, déjà disproportionné à nos moyens d'acquittement.

" Cependant il est impérieusement nécessaire de mettre fin sans plus de retard, à cet état de choses.

" Nous devons indispensablement et immédiatement restreindre toutes nos dépenses ordinaires et extraordinaires, au niveau de nos revenus annuels, à peine de ruiner, dans un avenir prochain, le crédit, l'honneur et le prestige de notre province.

"C'est un cas d'urgence qui demande le concours de tous les véritables amis de leur pays, à quelque parti politique qu'ils appartiennent.

" Les réformes requises dans une crise aussi grave que celle que nous traversons sont souvent pénibles, elles trouvent inévitablement des récriminations, dont peuvent profiter les adversaires, et ne s'opèrent pas toujours d'une manière complète et efficace, sans des périls pour leurs auteurs. Elles restent en conséquence à l'état de demi mesures.

" Le travail de restauration entrepris par le gouvernement a nécessairement subi l'effet de ces influences et n'a pu obtenir le degré de perfection requis.

" L'opposition a étudié consciencieusement la situation ; elle voit, à ne pas s'y méprendre, tous les périls que cette situation présente, et dans l'accomplissement d'un devoir impérieux que son patriotisme lui impose, elle vient loyalement et sans arrière pensée, offrir au gouvernement de partager ses responsabilités dans l'oeuvre réparatrice."

Remarquons que l'hon. M. Marchand parle bien au nom de son parti.

Or, à cette date, les dépenses ordinaires annuelles du gouvernement conservateur pour le dernier exercice financier, étaient de $4,043,228.43 et les recettes $4,221,687.84, laissant un surplus ou excédant de $178,458.41 (consulter pour ces chiffres les états B. C. et D. des exposés budgétaires de M. Marchand de 1897 et 1899—et de M. Duffy, de 1902 et du 7 mars

1903). Il n'y avait donc pas lieu pour M. Marchand de s'alarmer, et cependant le mal lui paraissait tellement grand qu'il ne voyait d'autre remède que dans des retranchements considérables dans les dépenses, sinon, ajoutait-il, " nous nous trouverons dans la déplorable alternative d'une banqueroute honteuse ou d'un recours à de nouveaux impôts." Puis il ajoutait : " Notre autonomie, nos institutions provinciales, notre position dans la Confédération seront gravement exposés.

" Il est donc temps, ou jamais, de suspendre nos conflits de parti, afin de combiner nos forces et nos efforts pour sauver notre Province des dangers qui la menacent.

" Ces dangers seront toujours menaçants tant que nous n'aurons pas réussi, comme je l'ai déjà dit, à réduire les dépenses de cette nature, ordinaires et extraordinaires, au niveau du revenu annuel.

" C'est cette politique qui a fait le succès d'Ontario, nous devons l'imiter.

Les suggestions du parti libéral

" Est-il trop tard ?

" Je ne le crois pas, pourvu que toutes les bonnes volontés s'y prêtent patriotiquement."

Aussi, parmi les moyens de réduire les dépenses qu'il suggérait alors à l'étude du comité qu'il proposait, étaient les suivants :

1. Des sessions bi-annuelles.
2. Réduction des dépenses pour la résidence vice-royale de Spencer-Wood.
3. Réduction du nombre des députés et des ministres.
4. Réduction de l'indemnité parlementaire.

Il concluait tout cet exposé par, entre autres conclusions, les suivantes : " Notre Province est dans une condition financière anormale à laquelle il est urgent d'apporter un remède immédiat.

" Pour cela, il faut qu'avant tout, nos dépenses de toute nature soient réduites, au point de convertir nos déficits annuels en surplus permanents, qui fourniront les moyens d'amortir graduellement et sûrement notre passif, sans maintenir les impôts auxquels ces déficits ont donné lieu."

Vous remarquerez que ce que M. Marchand veut " c'est de convertir nos déficits annuels en surplus permanents qui fourniront les moyens d'amortir graduellement et sûrement notre passif, sans maintenir les impôts auxquels ces déficits ont donné lieu."

Je livre à la méditation de l'hon. Trésorier et de ses partisans dans cette Chambre les paroles que je viens de souligner.

M. Marchand, à la suite de toutes ces professions de foi est arrivé au pouvoir, et ses amis y sont encore aujourd'hui, où en sont-ils maintenant avec leur surplus permanent ? Et s'ils ont des surplus, comme leurs trésoriers l'ont prétendu depuis 1898-99, pourquoi ont-ils maintenu les taxes ?

Nous avons déjà vu que pour l'année fiscale expirée le 30 de juin 1903, sans la vente des limites à bois, le surplus réclamé par l'hon. Trésorier, au montant de $103,712.22 serait converti en un déficit de $201,101.56, si l'on prend le montant donné à la page 5 du rapport du ministre des Terres pour 1903, savoir, pour la vente de limites faite en juin 1903 ; et en un déficit de $191,202.05, si l'on prend le chiffre donné, à la page 21b, de ce rapport, savoir, $352,004.58. Et quant aux années antérieures, tous les excédents que l'on a réclamés et que le Trésorier dans l'état A annexé, à son discours réclame, disparaîtraient pour être remplacés par des déficits, si l'on retranchait le montant perçu année par année, par suite de ventes de limites à bois.

La Chambre sait parfaitement, et d'ailleurs le rapport du Commissaire des Terres pour 1903 nous dit que le gouvernement depuis 1897(cabinets Marchand et Parent) a vendu des limites à bois tous les ans pour un chiffre total s'élevant à près d'un million et demi.

Voici ce que nous trouvons à la page 21b du rapport :

VENTE DE LIMITES A BOIS

1897-98	$30,110.48
1898-99	129,023.34
1899-1900	339,748.06
1900-01	403,197.72
1901-02	201,483.39
1902-03	352,004.58
	$1,455,567.57

Ce tableau parle par lui-même, pour me servir d'une expression de palais ; et les commentaires sont surérogatoires.

Il va sans dire que si l'on y ajoutait comme je présume, que le ministre des Terres l'a fait, en donnant le chiffre $361,904.09 pour 1903, la rente foncière et la taxe du feu perçues à l'occasion de chaque telle vente, le montant ci-dessus serait plus élevé et plus éloquent encore.

Sans ces ventes de limites et en **prenant les chiffres dans le tableau ci-dessus le gouvernement aurait eu les déficits suivants :**

1897-98.	$218,657.53
1898-99.	96,819.71
1899-1900.	317,200.62
1900-01.	332,184.08
1901-02.	168,575.86
1902-03.	191,202.05
Formant un total de.	**$1,324,639.83**

Quels sont leurs retranchements ou leurs économies

Une autre question que je suis en droit de poser au parti maintenant au pouvoir : Quels sont les retranchements que vous avez faits dans les dépenses publiques ? Quelles sont les économies que vous avez réalisées? Qu'avez-vous fait des suggestions de l'hon. M. Marchand ? A toutes ces questions la vérité exige que vous répondiez que, non seulement vous n'avez rien fait dans ce sens, mais que vous avez augmenté considérablement les dépenses annuelles, car enfin il est de toute évidence, les comptes publics le démontrent, que la tendance générale depuis 1897-98 a été à l'augmentation et que l'équilibre n'existe qu'en apparence et par suite de la vente que le gouvernement fait tous les ans des limites à bois. D'ailleurs, l'hon. trésorier trahit lui-même ses véritables sentiments lorsqu'il nous dit, à la page 15 de son discours que nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'avant de pourvoir au service ordinaire du gouvernement, nous devons tout d'abord mettre à part l'énorme somme d'environ $1,600,000 pour intérêts, etc., sur notre dette publique, de sorte qu'il ne reste pour les dépenses ordinaires et extraordinaires des départements, que $3,122,180.68, soit $1.80 par tête de notre population. L'hon. trésorier compare ensuite notre position avec celle d'Ontario où les recettes ordinaires s'élèvent à $5,466,653.12, soit $2.50 par tête de sa population. Puis il s'écrie : "Comment peut-on s'attendre, avec un revenu tel que je l'ai dit à ce que nous puissions lutter avec Ontario en ouvrant de nouvelles artères pour le développement de notre grand Nord ?" Lui aussi, suivant en cela les traces de ses prédécesseurs, MM. Duffy et Marchand, exprime l'espoir que le gouvernement du Canada fera bientôt un nouveau rajustement des subsides payés aux provinces, "et que nous pourrons en conséquence compter sur une augmentation importante de notre revenu."

L'hon. M. Duffy, dans son dernier discours budgétaire, savoir, celui du 26 mars 1903, connaissant mieux notre situation financière pour l'avoir étudiée plus longtemps, avait pris un ton beaucoup plus alarmant que celui du trésorier actuel. Il ne voit pas de moyen d'ajouter au budget, et voici ce qu'il dit sous le titre "Notre avenir," p. 32 et 33 :

" On nous demande toujours de parler de nos espérances. Des besoins du caractère le plus pressant se font constamment sentir sans moyen correspondant d'y suppléer. Pouvons-nous améliorer notre position ? Le gouvernement l'espère, par trois moyens et fait tous ses efforts pour y arriver.

" 1. En s'efforçant de décider le gouvernement de la Puissance à redresser un ancien grief et à augmenter nos subsides et nos octrois.

" 2. Nous avons produit une réclamation contre la Puissance pour obtenir notre part d'une indemnité accordée par la décision d'Halifax.

" 3o. Nous espérons opérer un changement sur les charges d'intérêt qui pèsent sur notre dette publique et qui pourra produire une économie considérable."

Ces paroles sont comme le testament de l'ex-trésorier, et ses amis en cette chambre doivent les méditer. Où le gouvernement en est-il rendu avec ses trois moyens ? Le trésorier se borne à nous dire qu'il a l'espoir de voir régler la question du rajustement

des subsides. Franchement, M. l'Orateur, il y a lieu de penser, et cela est bien regrettable pour notre province, que cet espoir que le parti libéral n'a cessé d'exprimer par ses chefs en cette chambre que le gouvernement libéral d'Ottawa règlerait cette question, est un vain espoir. Nous devons nous demander aujourd'hui à quoi ont servi la grande conférence interprovinciale de M. Mercier, la conférence de M. Parent, les adresses de cette chambre, l'étude du ministre de la Colonisation et des Travaux publics, les paroles des trésoriers provinciaux qui, d'année en année, n'ont cessé de parler de leurs espérances.

Quant au deuxième moyen suggéré par M. Duffy, celui d'obtenir une part de la somme payée par les Etats-Unis au Canada pour l'indemnité des pêcheries, il ne me paraît pas avoir jamais revêtu une forme bien tangible et bien pratique. La conversion de la dette est un moyen que le cabinet que j'ai eu l'honneur de présider, avait fait sanctionner par cette chambre (60 Vict. ch. 2), et commencé à adopter. Nos adversaires n'approuvaient pas alors ce que nous faisions. Arrivés au pouvoir, ils ont continué et renouvelé les contrats, savoir, avec la banque de Montréal, assumant la pleine et entière responsabilité de notre politique. Comme résultat jusqu'à présent, le trésorier nous donne comme chiffre la réduction de l'intérêt sur notre dette provinciale, par suite de la conversion effectuée jusqu'à ce jour, la somme de $35,454.82.

Lors de son dernier discours sur le budget, M. Duffy disait que depuis quelque temps le gouvernement avait attendu une occasion de consolider et convertir notre dette publique dans l'espérance de réduire nos charges d'intérêt : il disait que depuis les 3 ou 4 dernières années, le marché a été très peu favorable et que les taux d'intérêt étaient excessivement élevés dans le monde entier par suite de différentes causes qu'il indiquait. Le trésorier actuel n'est pas bien explicite sur cette question, mais l'on voit qu'il continue cette politique commencée par ses prédécesseurs. Il eut été désirable, cependant, qu'il nous fit part de ses intentions et de ses prévisions. A tout évènement, je ne puis que souhaiter que par une action opportune et judicieuse de la part du gouvernement de cette province, les espérances que nous avons eues lorsque cette loi a été adoptée, se réaliseront et que l'intérêt de notre dette sera ainsi notablement diminué.

Rapports avec Ottawa

L'hon. trésorier se plaint du ministre des Finances du Canada, qui l'a averti, dit-il, qu'à compter du 1er janvier 1904, l'intérêt sur des fonds en fidéi-commis appartenant à la province au montant de $412,314.25, serait payable au taux de 4 p. c., au lieu de 5, et cela jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'à ce que le capital du fonds soit payé à Québec en entier. L'hon. trésorier espère ici encore que le gouvernement du Dominion continuera de payer l'intérêt sur ces fonds au taux de 5 p. c., et nous dit que la province de Québec doit au Dominion la somme de $1,096,325.11 sur laquelle elle a payé l'intérêt au taux de 4 p. c. Pour ce qui est de l'action de l'hon. ministre des Finances, le trésorier nous déclare qu'il n'a certainement pas " l'intention de réduire l'intérêt sur ces fonds ni d'en laisser transporter le capital au crédit de notre compte avec le gouvernement, sans avoir soumis la chose au tribunal compétent."

Tout cela est bien étrange, M. l'Orateur, et prête à quelques réflexions. A part du fait que c'est le même parti qui est au pouvoir à Ottawa et à Québec, il y a le fait que le premier-ministre de cette province passait pour être l'homme du choix du premier-ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier. J'ai lu même quelque part, qu'un ex-ministre fédéral aurait déclaré que virtuellement le choix du premier-ministre de Québec avait été fait par sir Wilfrid Laurier. Comment alors peut-on expliquer tant sur cette question de la rétention des intérêts que sur celle du rajustement des subsides, que le gouvernement de Québec ait si peu d'influence auprès de celui d'Ottawa, et qu'il soit maintenant obligé de déclarer qu'il entend même sur cette question des intérêts, en appeler au besoin aux tribunaux ?

Un gouvernement sans prestige

L'on sait que le cabinet Parent a profité des élections fédérales de novembre 1900 pour surprendre, peu de jours après, ses adversaires et enlever sans coup férir les comtés de cette province, à peu d'exceptions près. La victoire de sir Wilfrid Laurier, lui avait rendu en ces circonstances, le succès facile. Aussi l'on a toujours considéré depuis, et avec raison, je crois, le gouvernement de Québec comme le succursale et l'accessoire de celui d'Ottawa. Peut-être avons-nous en ce fait l'explication de son peu d'influence. En effet, un gouvernement ne compte qu'en autant qu'il tire sa force de son propre principe, de sa virilité politique et de son indépendance ; il doit être quelque chose par lui-même, c'est-à-dire être principal et non pas accessoire, encore moins le serviteur timide ou l'esclave de ceux qui gouvernent à Ottawa.

L'on disait naguère, lorsque nous tentions d'obtenir du fédéral le règlement de cette question du rajustement des subsides : " Vous ne pourrez pas réussir, vous êtes des conservateurs et non des amis du gouvernement libéral d'Ottawa ; quand nous, les libéraux, nous serons au pouvoir à Québec, comme nous le sommes à Ottawa, c'est alors que nous pourrons en toute sûreté et confiance nous adresser à sir Wilfrid Laurier. Hélas ! M. l'Orateur, ici encore l'attente du public a été jusqu'à présent cruellement déçue !

Le gouvernement actuel

Peint par feu M. Mercier

Je suis tenté, M. l'Orateur, de mettre sous les yeux du gouvernement et de ses partisans, le passage suivant d'un discours de leur ancien chef, feu l'hon. H. Mercier, prononcé devant cette chambre en 1883. Abstraction faite de la violence de langage, l'on ne peut ne pas être frappé par l'applicabilité sous certains rapports de ces remarques à la situation actuelle, celui qui les a prononcées pourrait, s'il vivait, adresser de ces mêmes reproches à ses amis. Je lis à la page 526 du Hansard Desjardins de 1883 :

" Le fait est que je me demande ce que vont faire nos ministres. Ils admettent que la situation est tendue, que les déficits et la dette augmentent, et ils n'ont pas le courage de proposer aucun remède pratique. Ils font preuve d'une impuissance absolue, vivent d'expédients, au jour le jour, comme des mendiants. A bout de ressources, ils songent à demander des secours à Ottawa, mais ils parlent de cette demande avec tant de maladresse qu'ils la rendent impraticable et forcent les vrais amis de la province à souhaiter qu'ils soient refusés, vu que leur succès ne nous donnerait qu'un remède inefficace et nous enlèverait toute espérance pour l'avenir.

" Et il n'y a là rien d'étonnant ; le ministère est tellement faible qu'il est à la merci du premier venu. Il hésite et tâtonne sans cesse au lieu de conduire la chambre, il se laisse conduire par elle ; au lieu de proposer quelque chose de pratique il s'égare dans des rêveries béates, etc., etc."

Vingt et un ans se sont passés depuis que ces paroles ont été prononcées ; la plupart des acteurs alors sur la scène politique, n'y sont plus, mais les questions soulevées sont de même nature : augmentation des dépenses, équilibre, rajustement du subside fédéral, moyens pratiques pour remédier à l'insuffisance de notre budget, etc. Mais en tout cela, avouons-le, le parti libéral a promis le plus et tient le moins.

Je me résume, M. l'Orateur. Je crois avoir démontré amplement ce qui suit :

1o. Que sans la vente des limites à bois, les comptes publics pour 1902-03 eussent révélé un déficit de $191,-202.05, si l'on prend le produit de la vente au chiffre de $352,204.58, tel qu'il appert à la page 21b du rapport du ministre des terres pour 1903, et un déficit de $201,101.56, si l'on prend le chiffre de $361,904.09 que nous donne le ministre lui-même.

2o. Que pour l'exercice en cours (1903-04) les chiffres que nous avons devant nous, savoir le vote de la législature, les mandats spéciaux et les estimés supplémentaires, avec les recettes prévues par l'ex-trésorier, soit :

Dépenses totales. . .	$4,639,402.88
Recettes.	4,463,765.34
Donent un déficit de . .	$ 175,637.54

Et quant à l'exercice de 1904-05, pour lequel le trésorier réclame d'après ses prévisions un surplus de $13,541.95, il n'y a rien dans les calculs faits par lui qui soit de nature à rassurer la chambre ; qu'au contraire il augmente les dépenses ordinaires de $151,212.71 sur 1902-03, soit : dépenses ordinaires prévues pour

1904-05.	$4,681,829.59
Dépenses ordinaires 1902-03.	4,530,616.88
Augmentation.	$ 151,212.71

Et pour arriver même, au chiffre de recettes qu'il prévoit, il grossit démésurément le revenu, spécialement celui provenant des taxes sur les corporations commerciales et sur les successions.

3o. Que les comparaisons que le trésorier fait des sommes dépensées pour l'Instruction publique, l'Agriculture, et la Colonisation sous le régime conservateur et le régime libéral respectivement, tendant à démontrer que ce dernier a dépensé plus, ne sert guère la cause du gouvernement et n'établit pas en somme qu'il a mieux fait que ses prédécesseurs immédiats, les dépenses pour l'Instruction publique en ce qui regarde les écoles publiques étant restées au chiffre autorisé sous le gouvernement conservateur et l'emploi fait par le gouvernement de l'octroi spécial du 60 Vict. n'ayant pas été pour une bonne partie du moins, pour des fins prévues par le statut : Quant à ce qui regarde l'Agriculture et la Colonisation, nous avons en comparant les années 1896-97 et 1902-03, pratiquement le même budget pour l'Agriculture, et pour la colonisation une augmentation de $59,400.00 pour l'année conservatrice, soit :

Colonisation 1896-97. . . .	$169,900.00
Colonisation 1902-03. . .	110,500.00
Augmentation.	$ 59,400 00

4. Sur les deux articles suivants entre autres, des dépenses, savoir : Administration de la justice, et du gouvernement civil au sujet desquels le trésorier n'a pas jugé à propos de faire de comparaison, les chiffres officiels nous donnent les résultats suivants :

A. Administration de la justice, régime libéral :

Pour cinq années de 1897-98 à 1901-02. . .	$3,161,979.46
Et pour six années en y incluant 1902-03. . . .	3,827,837.91

Tandis que sous le régime conservateur de 1892-93 à 1896-97 cette dépense ne s'élève qu'à $2,970,984.95.

Ce qui donne pour la moyenne libérale pour cinq années une somme de $632,395.89, tandis que pour les cinq années de l'administration conservatrice, la moyenne n'est que de $594,196.99, faisant une augmentation de $38,198.90 sous le régime actuel, et si l'on prend la moyenne des six années de l'administration libérale, elle est de $637,972.95, faisant une augmentation de $43,775.96.

B. Gouvernement civil, comprenant les traitements et les dépenses contingentes :

Pour le régime conservateur de 1892 à 1897, total.	$1,290,539.58
Soit une moyenne de.	258,127.91
Régime libéral total.	1,388,306.74
Soit une moyenne de.	277,661.34
Faisant une augmentation sous le régime libéral de.	$ 19,533.43

Et si l'on prend la moyenne des six années de l'administration libérale elle est de $276,790.72 faisant une augmentation de $18,662.81.

5. Les dépenses ordinaires du gouvernement pour la période s'étendant de 1897-98 à 1901-02 qui ont toujours suivi une progression ascendante année par année s'élevant à la somme de $21,944,138.09, tandis que pour les cinq années antérieures du parti con-

servateur, elles ne s'élèvent qu'à $20,590,794.87 soit :

Régime libéral.	21,944,138.09
Régime conservateur.	20,590,794.87
Augmentation sous le régime libéral.	$ 1,353,343.22
Moyenne libérale. . . .	$ 4,388,827.61
Moyenne conservatrice.	4,118,158.97
Différence en faveur du parti conservateur. .	270,668.64

Mais il faut ajouter l'année 1903, ce qui donne un total pour six années du régime libéral de $26,474,754.97. donnant une moyenne de.$ 4,412,459.16 pour six années ce qui fait une augmentation sous le présent régime de $294,300.19 sur la moyenne conservatrice.

6. Qu'après avoir condamné, lorsqu'il était dans l'opposition, l'imposition des taxes, le parti au pouvoir loin de les abolir ou même de les diminuer, ce qu'il eût dû faire s'il eût été conséquent, a perçu pour taxes sur les corporations commerciales, et sur les successions, l'énorme somme de $2,508,140.79, pour six ans, et pour cinq années de son administration de 1897-98 à 1902, une moyenne de $354,663.62, faisant une augmentation de la somme de $60,450.85, sur la moyenne de $294,212.71, de l'administration conservatrice pour le même nombre d'années.

7. Sans la vente des limites à bois qui a produit durant l'administration libérale $1,455,567.57, il y aurait eu des déficits annuels s'élevant en tout à $1,324,639.83.

8. Que le même parti après avoir condamné quand il était dans l'opposition, la pratique des mandats spéciaux en a émis pour un montant de $1,054,507.67 depuis 1897.

9. Qu'il n'a tenu aucun de ses engagements de réduire les dépenses ordinaires du gouvernement, de rétablir l'équilibre véritable dans les finances, de faire des retranchements ou des économies ; qua'u contraire, les chiffres officiels démontrent qu'il y a eu violation de ses promesse solennelles faites au peuple de cette province.

10. Que même en ce qui regarde le rajustement du subside fédéral,le gouvernement, après sept ans d'expectative et d'expression réitérée d'espérances, n'est pas plus avancé qu'il était dès le début de son administration, et que les reproches que le parti libéral adressait à ce sujet au parti conservateur lorsqu'il était au pouvoir à Québec s'appliquent avec beaucoup plus de raison à ceux qui gouvernent aujourd'hui.

11. Que contrairement au devoir strict d'un ministère des finances, sous le régime constitutionnel que nous avons, le Trésorier ne nous indique pas les voies et moyens nécessaires pour faire face à toutes les dépenses du service public et ne nous donne que la perspective de voir le gouvernement continuer à se servir de l'expédient dont il abuse de mettre en vente d'autres étendues du domaine public pour la coupe du bois avec l'intention de combler ainsi les déficits qui sans cela s'accuseront nécessairement et même à un plus haut degré que dans le passé vu l'augmentation graduelle des dépenses que le budget du Trésorier nous indique.

12. Qu'en somme, le gouvernement a failli à la tâche qu'il avait assumée, n'a pas tenu les promesses faites à l'électorat de cette province tant par lui-même que par le parti qu'il représente, quoi qu'il ait eu tout le temps nécessaire à cette fin et n'offre aucune solution satisfaisante au problème financier que son administration révèle.

L'on peut donc dire de lui, M. l'Orateur, suivant l'expression reçue depuis quelques années dans notre pays que " son utilité a cessé." Il est en conséquence de mon devoir de mettre entre vos mains, la motion suivante qui embrasse les conclusions de ce discours.